

Conditions d'inscription au CAS

[Bienvenue au CAS \(Téléchargez notre brochure d'informations complètes\)](#)

- Etre âgé de + de 14 ans (sauf enfants de membres actifs, acceptés à partir de 8 ans).
- Effectuer une visite médicale annuellement.
- Effectuer un électrocardiogramme sous effort auprès d'un cardiologue ou d'un Centre de médecine sportive. . Obligatoire pour passer ou débiter les exercices à partir du brevet 2*.
- S'acquitter de la cotisation annuelle (voir détail ci-dessous).

Pour tous renseignements, contactez le [secrétaire](#)

Téléchargez les documents d'inscription

Infos utiles (anciens membres & nouveaux)		66Kb
Bulletin d'inscription (nouveaux membres)		29Kb
Formulaire visite médicale		183Kb

Prix des cotisations de cette année (valables du 1 janvier au 31 décembre):

- 1er plongeur : **130 €**
- 2ème plongeur et suivants (d'un même ménage et logeant sous le même toit): **80 €**
- Plongeur de moins de 18 ans : **90 €**
- Membre sympathisant : **30 €**
- ❖ Affiliation pour un détenteur d'un brevet plongeur entre septembre et décembre : **90 €** (Avec paiement de l'inscription obligatoire pour l'année suivante).
- ❖ Les cotisations réduites du 1er septembre à fin décembre seront pour tous les non-plongeurs de **70 €** (**Avec paiement de l'inscription obligatoire pour l'année suivante**).

Pour les membres qui désirent devenir plongeurs :

Conditions d'inscription au CAS

Une formule baptême :

Deux essais d'immersion au bassin Olympique de Molenbeek avec scaphandre (bouteille et détendeur), accompagnés d'un instructeur.

- ❑ Te munir, au minimum, d'un masque, une paire de palmes, d'un maillot et d'un bonnet de bain (obligatoire à la piscine de Molenbeek).
- ❑ P.A.F. 15 €, et cette somme est déduite de ta première cotisation au club si tu y adhères.

Tu dois t'adresser à la personne qui contrôle l'entrée des vestiaires ou au secrétaire du club qui te remettra un bon pour tes deux baptêmes.

Pour membre qui désire obtenir son premier brevet de PLONGEUR.

- ❑ Etre âgé de + de 14 ans
- ❑ Demander un certificat de 'non contre-indication' à effectuer de la plongée sous-marine à votre médecin ou mieux à un médecin sportif.
- ❑ Acquérir le petit matériel de piscine dans un magasin "spécialisé en plongée sous marine" pour les conseils ou passez nous voir avant d'acheter.

- Un masque
- Des palmes
- Un tuba
- Une ceinture avec un lestage de +/- 4 Kg.

- ❑ S'acquitter de la cotisation annuelle du club.

- Suivant la période d'inscription, elle est différente :

- Du 1 janvier au 31 Août : Cotisation annuelle au club (voir sur : <http://www.cas-vodelee.be/inscription.htm>).
- Du 1 septembre au 31 décembre : Une cotisation réduite de 66 € (**avec inscription obligatoire pour l'année suivante**).

- ❑ Que coûte ton premier brevet nécessaire à la pratique de la plongée partout dans le monde ? (Sans la cotisation club)

- Carte de préparation au brevet 8 €
- Le cours 1 étoile 9 €
- L'homologation du brevet 100 €
-
- Total 117 €

- ❑ Délais pour l'obtenir ?

- Suivant tes disponibilités et l'assiduité aux cours à la piscine :



- ❖ 10 leçons d'introduction à la plongée à raison de 2 par semaine.
- ❖ 10 exercices pratiques en piscine à raison de 2 par semaines.
- ❖ 5 plongées à réaliser en 'eau libre' (milieu naturel).